

RAPPORT VERIFICATEUR AUX COMPTES
ASSEMBLEE GENERALE LIGUE OCCITANIE AVIRON

06 février 2021

Conformément au mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale et aux Statuts de la Ligue Occitanie d'Aviron, j'ai procédé à la vérification des comptes de la Ligue Occitanie d'Aviron, arrêtés au 31 décembre 2020. La vérification a porté sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, conformément aux statuts de la Ligue Occitanie d'Aviron.

Je me suis assuré de la concordance des soldes de comptes de banque et de chèques postaux à cette même date avec les relevés de comptes arrêtés par la Caisse d'Epargne de Midi Pyrénées.

J'ai procédé à la vérification des dépenses enregistrées au cours de l'exercice par le pointage aléatoire avec les documents justificatifs de base, et obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à une excellente tenue des classeurs de facturation.

Je remercie Jean-Pierre LHERM pour la tâche qu'il a accomplie avec sérieux et bienveillance dans la tenue de la comptabilité de la Ligue OCCITANIE d'Aviron.

Je certifie les comptes tels qu'ils sont présentés et formule les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à ma connaissance.

Conformément à ma mission, j'ai pu vérifier la tenue effective des registres obligatoires des procès-verbaux des conseils d'administrations et des assemblées générales par leur diffusion sur le site de la Ligue, espace « La ligue/Comité Directeur » ainsi que de la sincérité des informations portées sur ces rapports du conseil d'administration par l'approbation systématique des PV par le comité directeur suivant.

Je demande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de la LIGUE OCCITANIE D'AVIRON pour l'année 2020.

Fait pour valoir ce que de droit

Philippe CADIOT

